



DAAC/22-920-119 du 07/03/2022

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS DEPARTEMENTAL,
COORDONNATEUR EN CHANT CHORAL - BOUCHES-DU-RHONE - DOMAINE MUSIQUE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e d'éducation musicale et chant choral, assurant une mission d'accompagnement et de promotion des projets artistiques liés au chant choral, rémunéré.e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 5, soit 3750 € annuels.

L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences musicales, pédagogiques et artistiques en lien avec le chant choral, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique avec le territoire concerné est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des établissements scolaires.

MISSION GENERALE

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale d'éducation musicale et chant choral, il/elle assurera la mission de **Coordonnateur** d'un projet choral départemental inter-établissements dans les Bouches du Rhône. En s'engageant pleinement dans l'action de l'association départementale de chant choral ACCORDS 13, il /elle accompagnera, en étroite coopération avec le Responsable artistique, les établissements engagés. Il/elle assumera un rôle de conseiller et de formateur auprès des enseignants engagés dans le projet choral. Il/elle participera au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Musique » de la DAAC en lien avec les partenaires du territoire.

CONNAISSANCES ATTENDUES

Afin de mener à bien cette mission de **Coordonnateur**, d'une manière générale, il/elle devra connaître :

- les textes officiels et de référence relatifs à l'enseignement de chant choral aux cycles 3 et 4 ;
- les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et plus particulièrement, les enjeux en termes de promotion et de mise en œuvre des pratiques chorales scolaires ;
- les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Il/elle devra :

- attester d'une expérience certaine dans l'enseignement de chant choral (notamment des projets inter-établissements et inter-cycles chorals conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire) ;
- savoir animer des actions de formation relatives à la conception et la coordination de projet de chant choral ;
- savoir produire des supports pédagogiques à destination des enseignants en lien avec l'organisation d'un projet de chant choral et qui seront diffusés le site de la DAAC ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

QUALITES RECHERCHEES

Il/elle devra :

- avoir une aisance écrite, orale et relationnelle ;
- savoir gérer le suivi de plusieurs projets en même temps ;
- s'inscrire dans une démarche collective de projet.
- savoir travailler en équipe

MISSIONS SPECIFIQUES

- En étroite collaboration avec le responsable artistique, il/elle :
 - définit un projet artistique choral construit en partenariat ;
 - guide l'organisation du projet en fédérant un grand nombre d'établissements scolaires autour du projet choral partenarial ;
 - contribue à définir un projet artistique large qui explore et valorise l'œuvre musicale choisie en creusant les aspects interdisciplinaires et transversaux qu'elle sous-tend ;
 - développe autant que possible les liens inter degrés.
 - recherche les partenaires dans différents domaines artistiques pour servir de la manière la plus judicieuse l'œuvre au programme ;
 - définit un planning de projet comprenant des réunions de concertation et des répétitions communes des élèves des différents établissements participants ;
 - recherche des lieux de répétitions intermédiaires ;
 - rédige le projet en début d'année puis rédige le bilan du projet en fin d'année.
- En étroite collaboration avec l'association départementale de chant choral, il/elle :
 - recherche une ou des salles de spectacles adaptées aux restitutions du projet ;
 - élabore le budget du projet ;
 - suit diverses conventions avec l'ensemble des établissements scolaires et les partenaires ;
 - prépare et suit les différents dossiers liés à l'organisation d'un spectacle : déclaration SACEM / déclaration assurance du spectacle / contact équipe de sécurité / contact équipe de nettoyage / organisation de la billetterie / déclarations et rémunérations des artistes / suivi de la communication etc...
- En étroite collaboration avec la DAAC et l'IA-IPR d'éducation musicales et de chant choral, il/elle contribuera au rayonnement du projet en valorisant le projet avec différents supports (articles, photos, vidéos, teasers etc...) dans divers cadres :
 - au sein des réseaux d'établissements ;
 - sur le site de la DAAC (témoignages au fil des étapes du projet) ;
 - dans la brochure académique du *printemps des chorales scolaires* ;
 - dans le festival national *Ecole en cœur*.

Cette mission sera abordée de manière progressive :

Dès la fin avril 2022, prise de connaissance de la mission, observation des situations et définition des 1ères orientations du projet choral 2022-2023. Cette phase préparatoire à la mission sera rémunérée par une IMP d'un montant de 1250€

Cette mission sera pleinement effective pleinement pour l'année scolaire 2022-2023, à compter du 2 septembre 2022. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2023.

Les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidatures sont invité(e)s :

- à prendre contact avec Isabelle Tourtet, responsable du domaine Musique à la DAAC : isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.

- à transmettre par voie hiérarchique par voie hiérarchique, avant le 28 mars 2022 à ce.daac@ac-aix-marseille.fr, un dossier constitué :
 - d'un curriculum vitae
 - d'une lettre de motivation
 - du dernier rapport d'inspection
 - de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement
 - de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue seront convoqué(e)s pour un entretien le **mardi 26 avril 2022 après-midi (lieu à confirmer : Aix ou Marseille)**. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille